

Procès verbal

Le vendredi 29 mai 2026 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Didier FOLLENIUS.

Secrétaire de la séance : Christiane OSSWALD

Présents : Didier FOLLENIUS, Christine NISS, Dominique THELLYERE, Véronique MERTZ, Emilie VERCLEYEN, Manuel CLEMENTZ, Véronique BAUER, Christiane OSSWALD, Eva DAHAN

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

01. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 MARS 2025
02. VOTE DU CFU (Compte Financier Unique) 2025
03. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025
04. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
05. DIVERS

Délibérations du conseil :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 MARS 2025 (N° DE_005_2026)

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve à l'unanimité les termes des délibérations du 28 mars 2025.

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - CCAS DE FROHMUHL 2025 (N° DE_002_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la

présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	1 316,86	0,00	0,00	0,00	1 316,86
Opérations exercice	1 787,68	1 853,34	0,00	0,00	1 787,68	1 853,34
Total	1 787,68	3 170,20	0,00	0,00	1 787,68	3 170,20
Résultat de clôture		1 382,52				1 382,52
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	1 382,52	0,00	0,00	0,00	1 382,52
Résultat définitif		1 382,52				1 382,52

Le Président se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil d'administration réuni et présidé par Mme NISS Christine vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 (N° DE_003_2026)

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un :

excédent de 1 382.52

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	1 316,86
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	65,66
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	1 382,52
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	1 382,52
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	1 382,52
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - CCAS DE FROHMUHL 2026 (N° DE_004_2026)

Le Président présente le rapport du budget.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du CCAS DE FROHMUHL,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du CCAS DE FROHMUHL pour l'année 2026 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 3 942,52

En dépenses à la somme de : 3 942,52

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

011	Charges à caractère général	2 842,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	100
65	Autres charges de gestion courante	1 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 942,52

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 382,52
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	60
74	Dotations et participations	2 500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 942,52

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0

ADOpte A LA MAJORITE

Didier FOLLENIUS
Président de séance

Christiane OSSWALD
Secrétaire de séance